

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 17 janvier 2022 à 19h30 par visioconférence. La séance est enregistrée pour être diffusée.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE
et,

Madame LA CONSEILLÈRE
Manon Guérette,
Messieurs LES CONSEILLERS
Francis Boucher,
Rino Lavoie,
Charles Montamat
Et Renaud Ouellet.

Est absent : Monsieur LE CONSEILLER
Michel Bélanger.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-01-2022

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance ;

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

02-01-2022

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le

délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2021, de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 ;

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tel que déposés.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

03-01-2022

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2021 pour le mois de décembre 2021;

Prélèvements directs : 4 371.05 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 438 \$

Salaires : P.P. 24, 25 et 26 : 16 868.25 \$

Frais Desjardins : 507.67 \$

Liste des comptes à payer au 31 décembre 2021 :

20 682.89\$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Renaud Ouellet et il est résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

04-01-2022

**DEPOT DES DECLARATIONS D'INTERETS PECUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la date anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que les membres du conseil reconnaissent avoir fait le dépôt des leurs intérêts pécuniaires.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

05-01-2022

ADOPTION DU REGLEMENT DE TAXATION NO 277-2022

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de motion le 20 décembre 2021 concernant l'adoption prochaine d'un règlement de taxation pour 2022 ;

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement de taxation 2022, tel que déposé.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

06-01-2022

CRÉATION DU FOND RÉSERVÉ « CONTRIBUTION SERVICE DE GARDE SCOLAIRE »

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour assurer la pérennité du service de garde scolaire de Saint-Joseph-de-Kamouraska (voir la résolution no 05-07-2020);

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la création d'un fond réservé « Contribution service de garde scolaire » pour prévoir la dépense de toute somme éventuellement redevable dans le cadre de cette entente.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

07-01-2022

CRÉATION D'UN FOND RÉSERVÉ « VIDANGE FOSSES RANGS »

CONSIDÉRANT QUE les revenus de taxes pour la vidange des fosses septiques dans les rangs dépassent les dépenses effectuées en 2021 pour ce service;

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la création d'un fond réservé « Vidange fosses rangs ». Ce fond servira lorsque la dépense pour la vidange des fosses dans les rangs dépassera les revenus associés à ce service, notamment lors de la vidange des fosses des chalets, qui se fait chaque quatre ans.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

08-01-2022

AFFECTATIONS DANS LES FONDS RESERVES

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska affecte les montants suivants :

- Un montant de 16 607.84 \$ dans le fond réservé « Salle communautaire église ».
- Un montant de 10 000\$ dans un nouveau fond réservé qui sera appelé « Contribution service de garde scolaire ».
- Un montant de 2 669.20\$ dans le fond réservé « Vidange fosses rangs ».

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

09-01-2022

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 278-2022 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. Francis Boucher donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement no 278-2022 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Un projet de règlement est déposé.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

10-01-2022

AUTORISATION D'EMBAUCHER LE PERSONNEL REQUIS POUR ASSURER LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à procéder à l'embauche du personnel requis pour assurer la surveillance de la patinoire pour un montant total de 4 350.15\$ plus les charges sociales (315 heures).

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

11-01-2022

AFFECTATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 3 990.93\$ POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU PLUVIAL

CONSIDÉRANT QU'un montant de 15 000\$ du programme d'aide à la voirie locale pour projets particuliers d'amélioration (volet circonscription électorale) a servi à payer une facture pour engazonnement dans le cadre de la réfection de l'égout pluvial de la route de l'Église, de la rue Bouchard et de la rue des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette facture s'élève à 18 565\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 97 750\$ a déjà été affecté au projet par le règlement d'emprunt no 269-2021;

CONSIDÉRANT QUE le seuil à payer dans le cadre de la TECQ 2019-2023 s'élève à 97 250\$;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska affecte un montant de 3 990.93\$ au projet de réfection de l'égout pluvial de la route de l'Église, de la rue Bouchard et de la rue des Loisirs.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

12-01-2022

OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME COMPTABLE MALLETTE POUR LA PRODUCTION DU FORMULAIRE D'IMPÔT CO-17 POUR L'ANNÉE 2021 AU MONTANT DE 320\$ PLUS TAXES

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à la firme comptable Mallette pour la production du formulaire d'impôt CO-17 pour l'année 2021 au montant de 320\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

13-01-2022

APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 353.74 \$ DU FOND ÉOLIEN POUR LE PAIEMENT DU SALAIRE DE LA BRIGADIÈRE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'approprie un montant de 353.74 \$ du fond éolien pour le paiement du salaire de la brigadière municipale pour 2021.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

14-01-2022

AUTORISATION DE DÉPENSER UN MONTANT DE 1 640\$ PLUS TAXES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DEUX MINUTERIES POUR LA PATINOIRE ET D'UNE LUMIÈRE POUR LA ROUTE DE L'ÉGLISE

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise une dépense de 1 640 \$ plus taxes pour l'achat de deux minuterias pour les lumières extérieures de la patinoire et d'une lumière supplémentaire pour la route de l'Église.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

15-01-2022

AUTORISATION DE PROCÉDER À DES DÉPENSES DE 25 999.35\$ PLUS TAXES POUR LES FÊTES DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a reçu la confirmation d'une aide financière de 21 900\$ du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine - volet II Commémorations communautaire » pour le projet «100^e anniversaire de Saint-Joseph-de-Kamouraska » ;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins a octroyé un montant de 2 500\$ pour les fêtes du centième;

CONSIDÉRANT QU'il y a un montant de 5 000\$ dans le fond réservé pour le centième anniversaire de la Municipalité;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise des dépenses de 25 999.35\$ plus taxes pour les fêtes du centième anniversaire de la municipalité. Ces dépenses sont relatives à la location de chapiteau, de d'équipement de sonorisation, de toilettes chimiques, aux cachets à payer pour les spectacles et

activités, à la nourriture et aux boissons et aux prix à remettre dans le cadre de l'événement.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

16-01-2022

PROJET D'ACCORD DE SUBVENTION AVEC MINISTÈRE DE PATRIMOINE CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME « DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE - VOLET II COMMÉMORATIONS COMMUNAUTAIRES » POUR LA RÉALISATION DU PROJET «100^E ANNIVERSAIRE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à Patrimoine Canada dans le cadre du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine - volet II Commémorations communautaire » pour le projet «100^e anniversaire de Saint-Joseph-de-Kamouraska » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 21 900\$ avec Patrimoine Canada pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve le projet d'accord de subvention avec ministère de Patrimoine Canada dans le cadre du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine - volet II commémorations communautaires » pour la réalisation du projet «100^e anniversaire de Saint-Joseph-de-Kamouraska »;

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

QUE Mme Nancy Saint-Pierre, mairesse et Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, soient autorisées à signer cet accord.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

17-01-2022

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE certains des membres du comité de gestion des édifices municipaux créé par la résolution 08-08-2019 ont quitté le conseil municipal;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme Mme Nancy St-Pierre, M. Rino Lavoie et Mme Manon Guérette pour siéger sur le comité de gestion des édifices municipaux. La directrice générale siégera également sur ce comité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

18-01-2022

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- Un montant de 50\$ pour le Collège Sainte-Anne.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

19-01-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h09.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale